

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION + 2014

La **Formation +** vient en complément des formations proposées par le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC (le catalogue du CFS vous sera envoyé sur demande **auprès de votre responsable d'Union Professionnelle**) et de celles proposées par la Fédération CFE-CGC TRANSPORTS (dont le programme vous parviendra prochainement).

➤ **Cette formation, réservée, aux Délégués Syndicaux et aux RSS, est obligatoire et incontournable pour TOUS LES NOUVEAUX DS et RSS du SNATT CFE-CGC, ainsi que pour les DS qui l'auraient faite avant 2010. Elle doit être effectuée impérativement dans l'année qui suit le mandatement, sous peine de voir celui-ci annulé.**

**INSCRIPTION** : Inscrivez vos coordonnées, cochez les dates choisies, et retournez ce formulaire rapidement au **SNATT CFE-CGC 22 rue d'Athènes 75009 PARIS** ou par mail à [secradm.snatt@gmail.com](mailto:secradm.snatt@gmail.com). Nous vous confirmerons en retour votre inscription.

**HEBERGEMENT** : Vous devez effectuer la réservation de votre nuit d'hôtel. Une liste d'hôtel vous sera envoyée avec votre convocation.

- Ne sont concernés que les adhérents résidant hors région parisienne.
- La nuit à réserver est celle entre les 2 jours de la formation. Si vous avez une problématique particulière de déplacement (ex : distance et/ou problème de transports) qui vous oblige à prendre une chambre la veille du 1er jour, vous devez contacter votre Responsable d'Union Professionnelle avec lequel nous traiterons le problème et qui reviendra vers vous.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

N°d'adhérent : .....

### DATES DES SESSIONS DE LA FORMATION + DU SNATT

- Mardi 25 et mercredi 26 mars 2014
- Lundi 2 et mardi 3 juin 2014
- Mardi 21 et mercredi 22 octobre 2014

Le lieu précis de la formation à Paris vous sera précisé lors de votre confirmation d'inscription.

- **Intervenants** : Frédéric BERARD (Président du SNATT CFE-CGC) et Anne YOGO (Responsable Union Professionnelle au SNATT CFE-CGC).
- **Contenu** : Formation de base en législation, Droit du Travail et stratégie, droits et devoirs du Délégué Syndical et du RSS...